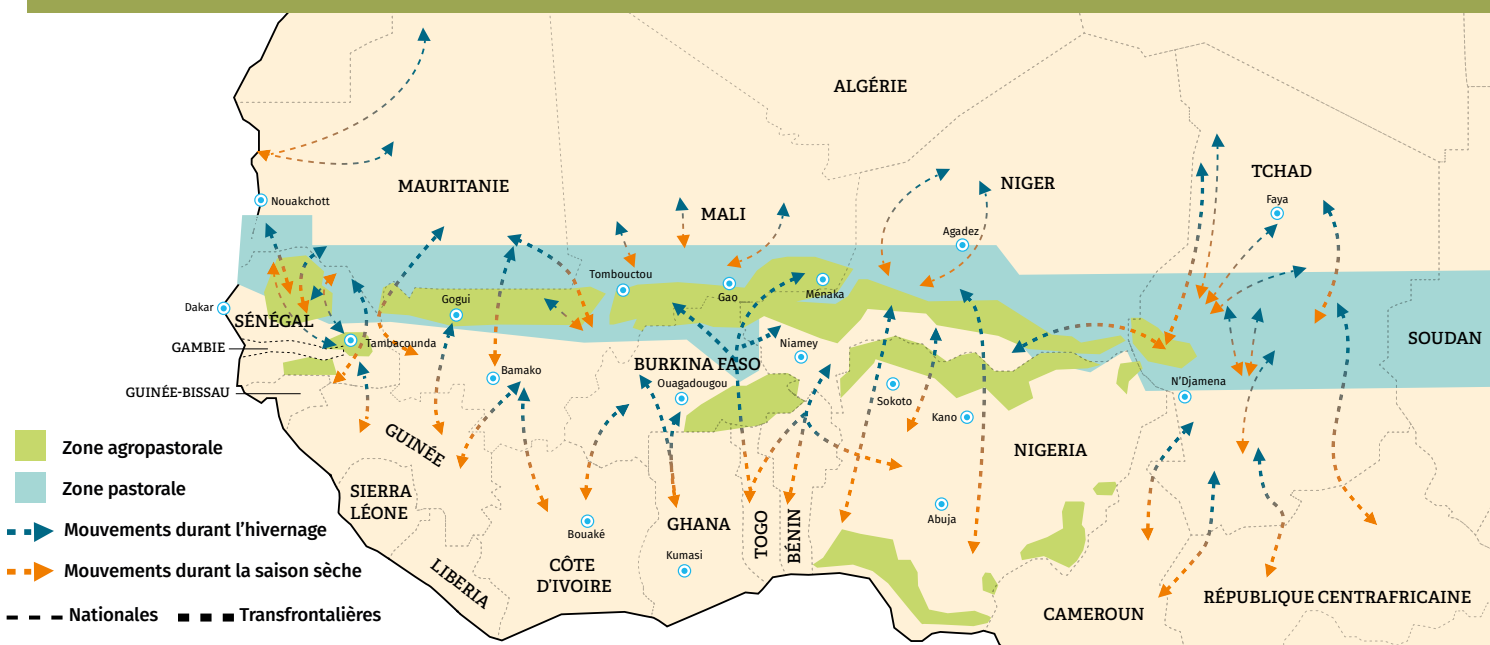


Le pastoralisme, un système d'interactions territoriales, économiques et sociales

Fondé sur la mobilité des troupeaux de ruminants, le pastoralisme valorise les ressources en eau et en pâturages des espaces arides et semi-arides, ainsi que les zones non cultivables des régions plus humides. En Afrique de l'Ouest et du Centre, il contribue à la sécurité alimentaire et s'inscrit dans des interactions permanentes entre territoires, activités agricoles, marchés et sociétés. Ces cinquante dernières années, ce système a fait face à de profondes mutations climatiques, démographiques et politiques, tandis que les narratifs officiels oscillent entre reconnaissance et remise en cause.

Vue d'ensemble de la mobilité pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel



Principaux axes de transhumance documentés à l'échelle régionale. Ils relient les espaces sahéliens entre eux et aux pays côtiers, mais ne décrivent pas nécessairement les parcours empruntés aujourd'hui par tous les troupeaux. Insécurité, restrictions de circulation, accès aux pâturages et à l'eau conduisent les populations pastorales à adapter leurs parcours. Depuis l'interdiction de la transhumance transfrontalière par le Bénin en 2019, le Togo, la Guinée et le Mali ont également pris des mesures de restriction ou de suspension. Ces décisions, de portée et de durée différentes selon les pays, peuvent interrompre un itinéraire, retarder les déplacements ou reporter les troupeaux vers d'autres passages.

Source de la carte : OIM-DTM, Regional Mobility Mapping in West and Central Africa, juin 2025, ACF, 2018, Atlas SISPA FAO/Cirad. Voir aussi CILSS, Aménager la résilience. Atlas des infrastructures pastorales du PRAPS, 2025.



+80 millions

de personnes vivent du pastoralisme en Afrique de l'Ouest (y compris agro-pastoralisme), 20 millions au Sahel seul.

(Banque mondiale, 2025)



571,2 millions

de ruminants (bovins, ovins, caprins et dromadaires) en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

(FAOSTAT, 2024)



70 %

du lait vendu sur les marchés locaux au Sahel provient des systèmes pastoraux.

(FAO)



44,2 %

du PIB agricole au Burkina Faso est assuré par l'élevage pastoral et agropastoral, en tenant compte de l'autoconsommation.

(FAO, 2025)



70 %

de la biomasse herbacée est recyclée par la pâture en saison sèche, intégrée au sol par le piétinement, et contribue ainsi au stockage de carbone dans le sol.

(Hiernaux et al., 2024 ; Assouma et al., 2019)

■ La mobilité pastorale à l'étroit

Couloir de transhumance resserré entre des parcelles cultivées au nord-ouest de Gbanté (Alibori, Bénin). L'image illustre la pression croissante exercée par l'expansion des terres agricoles sur les espaces de mobilité pastorale. Entre 2001 et 2023, les surfaces cultivées mondiales ont augmenté de 78 millions d'hectares, dont 96 % en Afrique et 31 millions en Afrique de l'Ouest. Cette expansion s'est principalement faite par la conversion des végétations naturelles en terres arables (FAO, 2025).

Complémentarités et interactions : des relations agriculture-élevage en recomposition

80 % des agriculteurs et agricultrices d'Afrique de l'Ouest font aussi de l'élevage (ROPFA, 2026) : les deux activités se combinent plus qu'elles ne s'opposent. Leurs complémentarités contribuent à la fertilité des sols, à la sécurité alimentaire et aux économies locales. Mais la pression croissante sur les ressources fragilise ces équilibres et impose de renégocier leurs usages.



Des équilibres sous pression

- Accès au foncier, à l'eau et aux pâturages
- Extension des surfaces cultivées
- Réduction ou fermeture des couloirs de transhumance
- Restrictions à la mobilité, notamment transfrontalière
- Insécurité et vols de bétail
- Pression climatique et démographique sur les ressources

Des règles et cadres de gouvernance à plusieurs échelles

- Codes pastoraux et cadres réglementaires
- Sécurisation des couloirs, pâturages et points d'eau
- Accords locaux d'usage, chartes et conventions locales
- Médiation et cadres de concertation
- Suivi des mobilités et systèmes d'alerte

D'après la note de capitalisation « Gestion locale des ressources pastorales dans les 6 pays PRAPS » PRAPS-2, 2024

Une mobilité qui assure de multiples services et fonctions



Hiernaux et al., 2024 ; Assouma et al., 2019



Transhumance entre le Burkina Faso et le Togo, à Ganaga. En un demi-siècle, le regard porté par les institutions sur la mobilité pastorale a profondément évolué.

55 ans de discours et de politiques sur le pastoralisme : d'un problème à « corriger » à un système reconnu

Années 70 : « Le pastoralisme est condamné »

Le pastoralisme est présenté comme vulnérable et archaïque par les institutions internationales (Nations unies, FAO) qui l'associent à la dégradation des terres et à l'avancée de la désertification.

Années 80 : « Il faut intensifier et sédentariser »

Des projets de ranchs financés par la Banque mondiale privatisent les parcours, sédentarisent les troupeaux et envisagent d'intensifier l'élevage par des compléments alimentaires.

1990s : « Le pastoralisme est adapté à son environnement »

Les recherches sur les milieux arides montrent l'intérêt de la mobilité pour exploiter des ressources très variables dans l'espace et le temps. Les limites des politiques de sédentarisation sont progressivement reconnues. En 1998, la CEDEAO adopte un cadre régional pour organiser et faciliter la transhumance entre ses États membres.

2000s : Des États se dotent de politiques pastorales

Plusieurs pays sahéliens adoptent des codes et des politiques pastorales. Les organisations d'éleveurs gagnent en visibilité et participent davantage aux débats publics.

2010s-2020s : Le pastoralisme entre dans les stratégies de développement nationales et régionales

Les institutions régionales et internationales reconnaissent l'importance du pastoralisme pour le développement territorial, la sécurité alimentaire, la gestion durable des écosystèmes et l'intégration régionale.

2026 : Année internationale des parcours et des pasteurs : une reconnaissance à traduire en actes

L'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux consacre leur reconnaissance internationale. Mais l'accès au foncier, la mobilité, l'insécurité au Sahel et le financement restent des enjeux majeurs.

Lexique

MOBILITÉ PASTORALE

Déplacement saisonnier, cyclique ou pluriannuel des troupeaux afin de tirer parti de la variabilité spatiale et temporelle des ressources en pâturages et en eau.

ESPACE AGRO-PASTORAL

Territoire où coexistent et s'articulent activités agricoles et pastorales, avec des complémentarités mais aussi des concurrences d'usage autour de l'eau et des ressources naturelles. Leur accès et leur gestion reposent sur des règles et des droits définis à différentes échelles.

COMMUNS PASTORAUX

Ressources et espaces pastoraux (parcours, points d'eau, couloirs de transhumance, etc.) dont l'accès, l'usage et la gestion sont organisés et gouvernés collectivement par des groupes d'usagers selon des règles reconnues ou négociées.

CODE PASTORAL

Ensemble de dispositions législatives et réglementaires qui encadrent les activités pastorales, notamment la mobilité des troupeaux, l'accès aux ressources naturelles, la gestion des espaces pastoraux et la prévention ou la gestion des conflits entre usagers.

Sources : FAO, Déclaration de Nouakchott (2013), Banque mondiale, CEDEAO, UEMOA, CILSS (rétrospective 2013-2024), Inter-réseaux, M. Noris, 2023